

# DOMAINE PUBLIC DP

## Le territoire politique est-il déserté?

LA CONTROVERSE SUR les fonds en déshérence et l'attitude de la Suisse durant la seconde guerre mondiale a permis à Christoph Blocher de se remettre en selle. Sa monture «politique d'asile» a défailli? Le voilà aussitôt chevauchant l'histoire helvétique accommodée à sa manière: sommaire, abusivement simplificatrice, parfois franchement mensongère, flirtant constamment avec la xénophobie et l'antisémitisme. Les critiques n'entament en rien l'enthousiasme d'un public profondément méfiant à l'égard de l'Etat et de ses autorités, inquiet de l'évolution économique et de ses conséquences sociales, en quête d'identité alors que tous les repères semblent s'estomper. Lui seul aujourd'hui réussit à attirer les foules comme récemment à Zurich et dans le canton de Bâle-Campagne où la sonorisation et le grand écran permettent de pallier l'exiguïté des lieux. Dans la foulée, son parti ne cesse de progresser; lors des dernières élections cantonales en Argovie et à Soleure, il a une nouvelle fois ramassé la mise.

Le tribun zurichois excelle à percevoir tout à la fois les préoccupations populaires et les faiblesses de la classe politique. Il parle, indique des directions, conforte ses auditeurs dans leurs préjugés alors que ses adversaires se taisent, hésitent ou, lorsqu'ils interviennent, ajoutent encore à la confusion. Le long silence des autorités face aux attaques dont la Suisse a fait l'objet, l'intervention maladroite des socialistes demandant la démission du conseiller fédéral Delamuraz, la charge injuste de l'intelligentsia helvétique en rajoutant aux critiques des médias étrangers: Blocher ne pouvait rêver d'une meilleure rampe de lancement.

Ce même scénario se répète dans d'autres domaines, dans la politique européenne par exemple. Les négociations bilatérales imposent à la Suisse des concessions substantielles qui touchent à la corde sensible de nombreux

Helvètes. La libre circulation des personnes, l'ouverture de nos routes aux poids lourds de 40 tonnes notamment. Nos diplomates travaillent avec pugnacité pour obtenir les résultats les plus favorables. Mais leur habileté autour du tapis vert, si nécessaire pour amadouer nos partenaires européens, ne suffira pas à emporter l'adhésion populaire. Car Christoph Blocher a annoncé la couleur; il y aura référendum. Pourtant on ne voit pas les partis et les magistrats parcourir le pays dans une grande opération de conviction, montrer clairement les avantages de tels accords pour notre pays, indiquer avec précision les mesures qui seront prises pour parer aux dangers d'une concurrence salariale déloyale et d'une explosion du transport des marchandises par la route. Au contraire, le Parlement assouplit la législation sur le travail de manière si unilatérale qu'il se fait remettre à l'ordre par le peuple. Et, déchiré par des intérêts régionaux, il est incapable de trouver un

accord sur le tracé et le financement des transversales alpines.

Aussi bien dans l'affaire des fonds juifs que sur le dossier européen, le terrain politique semble déserté par des acteurs timorés, plus préoccupés de défendre des intérêts à court terme que de forger des consensus larges et solides, indispensables à l'amarrage

*Le terrain politique semble déserté par des acteurs timorés, plus préoccupés de défendre des intérêts à court terme que de forger des consensus larges et solides*

de la Suisse à l'Europe.

Cette désertion fait bien sûr l'affaire de Christoph Blocher, pour qui l'Histoire est définitivement écrite. Quoi de plus facile que d'occuper un terrain abandonné? Quoi de plus simple que d'en appeler aux vertus ancestrales, à la résistance farouche, à l'esprit d'indépendance, quand le monde alentour ne semble plus rimer qu'avec incertitude et insécurité? Quoi de plus tentant que d'adhérer à des slogans simples et carrés quand les élites politiques, parce qu'elles ne prennent pas la mesure du désarroi des gens, se contentent de gérer le quotidien «as usual»? JD

# Nouvelle donne en Valais

*La vallée du Rhône est terre sismique. Le PDC avait fini par nous le faire oublier.*

*Pour l'observateur, il était pourtant évident que la société valaisanne avait bougé, comme à Fribourg, comme au Jura, comme en Italie, sans que la nomenclatura politique valaisanne ait enregistré cette mutation.*

*L'élection de Peter Bodenmann au Conseil d'Etat a brisé le vieil esprit de clan.*

**D**URANT LA CAMPAGNE, les tentatives du PDC de diaboliser Peter Bodenmann en voulant faire de lui l'homme de la libéralisation de la drogue ou de l'interruption de grossesse, à défaut de l'épouvantail communiste et collectiviste, allaient à fin contraire parce que le peuple a sur ces sujets probablement des avis plus nuancés que le credo de l'officialité; surtout parce que les valeurs affichées sont peu crédibles quand elles sont brandies à fins électorales et coexistent avec des intérêts de clientélisme.

## Un changement de mentalité

Le facteur décisif a été l'alliance des minorités radicale et socialiste. Elle a été jouée avec conviction. Le parti radical y a gagné un siège acquis de haute lutte et non plus concédé, le parti socialiste a réalisé une percée historique.

En fin de compte, c'est une nouvelle proportionnelle qui s'impose en Valais. En bloquant quatre sièges, le PDC créait l'illusion qu'il gérait cette proportionnelle en équilibrant la représentation du Haut et du Bas, en faisant place aux courants chrétien-social ou conservateur. Désormais la proportionnelle sera interparti.

Si l'événement est de valeur symbolique forte, révélateur, il ne signifie pas encore un renversement de pouvoir: le PDC garde la majorité absolue au gouvernement. Quel usage en fera-t-il? Jouera-t-il le pluralisme ou la majorité de blocage? On peut se demander d'ailleurs si les exigences de la «nouvelle proportionnelle» et de la représentation régionale ne justifierait pas un Conseil d'Etat de sept membres avec assouplissement de la règle de domicile. Mais, au-delà des formules constitutionnelles, l'enjeu est un changement de mentalité, une rupture de l'esprit de clan, un renoncement à ces liens de clientèle surveillée si caractéristiques du climat politique valaisan et d'autant plus incompréhensibles que la fierté, l'indépendance, le dynamisme sont des qualités propres à ce pays.

## Romands, coordonnez-vous

Peter Bodenmann va quitter le costume du fils impertinent de la politique

suisse pour celui de père de la nation valaisanne. Il sera, entre autres nouveaux rôles, magistrat d'un canton à majorité romande, représentant un parti en grande majorité romand. Il découvrira de plus près, ce qu'il connaissait de Berne, la faiblesse des moyens de communication de la gauche romande, malgré le vaillant combat du *Peuple valaisan*. Son élection ne touche pas le Valais seulement; elle renvoie aussi à la coordination socialiste romande. ag

## CHÔMAGE

### L'administration à la nuque raide

**L'**ANCIENNE LOI FÉDÉRALE sur le chômage prévoyait que l'assuré ne bénéficiait que de 70% des indemnités s'il n'avait pas droit aux allocations familiales et de formation professionnelle.

Or, les dispositions cantonales sur les allocations familiales connaissent des règles différentes pour l'octroi des prestations. Ainsi à Genève, les parents d'un enfant de plus de quinze ans poursuivant ses études dans son pays n'ont pas droit aux allocations de formation.

Sur la base d'un cas concret, le Syndicat des travailleuses et travailleurs (SIT) a interjeté recours auprès du Tribunal fédéral des assurances (TFA) pour inégalité de traitement entre les cantons.

### Administration incompétente

Tout en reconnaissant que la situation est insatisfaisante, le TFA n'a pu que constater son incompétence à mettre en question une loi fédérale.

Dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur le chômage, le SIT parvient à faire modifier le texte légal, qui ne fait plus mention des allocations familiales mais des charges de famille.

Or, quelle n'est pas la surprise du SIT lorsqu'il constate que l'ordonnance fédérale d'application continue de retenir les allocations familiales comme critère déterminant le montant des indemnités de chômage! Le SIT est donc reparti pour un tour de procédure judiciaire. La route est longue pour surmonter l'inertie et l'incompétence d'une administration. jd

# Etat de Vaud: services redistribués

*Traditionnellement, l'administration est organisée en départements dirigés chacun par un membre du collège gouvernemental. La réforme vaudoise s'inscrit dans cette perspective, elle cherche une meilleure efficacité par un découpage plus rationnel.*

**L**E NOUVEL ORGANIGRAMME des services de l'Etat est de qualité. Chacun l'a perçu. Il rompt avec l'esprit de chasse gardée. Visiblement il a été conçu l'esprit libre, sans préoccupation de savoir qui sera le titulaire de tel ou tel département: la rationalité des regroupements l'a emporté sur les habitudes ou les réflexes politiques. C'est à relever, tout particulièrement, compte tenu du climat politique tendu du canton; mais, peut-être, l'incertitude électorale de l'an prochain a-t-elle facilité paradoxalement le jeu de redistribution et de regroupement des services: personne n'ayant l'assurance de se retrouver à la tête de son département, personne n'était soupçonnable de travailler pour son pouvoir futur.

## Un nouveau service pour les affaires extérieures

Les regroupements et la réduction du nombre des services devraient être source d'économie. En fait cette démarche aurait dû précéder puis guider les opérations proposées par les consultants inutilement bruyants; l'entrée en vigueur prévue pour 98 retarde d'autant les effets d'économie attendus, reportés au budget 99.

Le poids des départements sera inégal. «Formation et jeunesse», qui regroupera tout ce qui se rapporte à l'enseignement obligatoire et post-obligatoire, y compris la formation professionnelle, sera un mammoth; de même «Santé et action sociale». Mais ces différences de pondération qu'on observe aussi dans les autres cantons sont inévitables. L'article premier d'une organisation rationnelle n'est pas le découpage de la gestion en tranches égales.

On saluera le service (à créer) des affaires extérieures et d'un département portant ce nom: «Institutions et Relations extérieures». A l'heure où les relations intercantionales ou transfrontalières ou européennes s'intensifient, il est bon que les fils du réseau soient tenus dans une seule main politique. Ce département présuppose une collaboration étroite et transversale avec les autres départements; chacun, dans sa

spécialité, est appelé à développer une collaboration intercantonale; les hôpitaux, les universités, la statistique, la police, etc... Il est bon que chaque chef de département «spécialisé» conduise ces accords de collaboration. Mais les affaires extérieures doivent être informées et, dans certains cas, associées. C'est une structure que l'Union européenne a su mettre au point et dont on peut s'inspirer.

Le Conseil d'Etat a écarté pour des raisons d'équilibre interne l'idée d'un département présidentiel. Mais il lui avait été fait une proposition, sur laquelle il ne se prononce pas, de renforcement de la présidence tournante. Car deux départements seront associés à la gestion de l'ensemble des activités de l'Etat: le Département des institu-

tions et des relations extérieures et le Département des finances, maître du budget, de la planification et de la statistique. Les responsables de ces deux départements devraient, avec le président et le chancelier, constituer le bureau du Conseil d'Etat, chargé de l'organisation des séances et du suivi de certains dossiers. Deux années sur sept, pendant les présidences échues à «Finances» ou «Institutions et Relations extérieures», deux autres conseillers seraient associés au bureau. Les tournus seraient ainsi suffisants pour écarter la peur d'une prédominance.

Mais sans présidence organisée et sans suivi, les meilleurs organigrammes révéleront leurs failles. Ce thème mériterait une réflexion supplémentaire. *ag*

## Berne et Genève

**L'**EXPERIENCE TANT DE la Confédération que d'un canton comme Genève (au travers de l'échec du Conseil d'Etat monocoloré comme des dysfonctionnements du gouvernement précédent) amènent à mettre en cause la nature même de la double fonction: à la fois chef-fe de département et membre du collège.

Au niveau fédéral, ce débat a été largement lancé par les propositions Pettipierre/Rhinow tendant à la dissociation entre un collège exécutif - éventuellement plus réduit - et des chefs de départements plus nombreux, nommés par le collège et confirmés par l'Assemblée fédérale.

A Genève, le rapport de la société Arthur Andersen SA sur l'audit global de l'Etat évoque le sujet sans l'aborder de front. Il souligne fréquemment les difficultés d'un régime que l'on peut qualifier de féodal, chaque département constituant le pré-carré de son «président». Il répète à satiété les principes d'hygiénisme organisationnel tendant à séparer les fonctions de mise en œuvre. Il s'abstient cependant d'une proposition tranchée.

Entre les lignes, on peut percevoir la séduction d'une démarche radicale: la

suppression des départements en tant que tels. Dans ce scénario, les membres du Conseil d'Etat s'appuieraient sur un cabinet personnel de plusieurs collaborateurs à vocation universaliste: économiste, sociologue, juriste, psychologue etc. (Rêvons un peu). Le Conseil d'Etat comme collège devrait disposer d'une administration restreinte, mais couvrant tous les domaines d'activité de l'Etat; quelque chose comme la fusion de la Chancellerie et des états-majors des secrétariats généraux des départements actuels, voire quelques fonctions particulières de certains services. Cela devrait lui suffire à maîtriser les éléments dont il a besoin pour exercer ses fonctions stratégiques, d'orientation et de contrôle sur des services mis alors au bénéfice d'une autonomie clarifiée et encadrée. En somme, Montesquieu actualisé: la séparation de l'exécutif et de l'administration.

Bien sûr il y a des dangers, le principal étant l'éloignement des politiques de la vie quotidienne. Mais cela mériterait que l'on y réfléchisse, que l'on expérimente. Le fédéralisme, c'est aussi la possibilité d'apporter des réponses diverses à un même problème et d'en tirer des comparaisons... *fb*

# Ecrire l'histoire: un travail de

*La création d'un fonds de solidarité ne dédouanera pas la Suisse d'un travail historique en profondeur. Ce travail sur elle-même mettra forcément en question notre culture politique.*

*Le discours d'Arnold Koller devant l'Assemblée s'inscrit dans un continuum historique qu'il convient d'analyser. Essai.*

L'ANNONCE DE LA création d'une Fondation suisse de solidarité a frappé l'opinion publique. Elle ne doit cependant pas faire oublier que l'essentiel du discours d'Arnold Koller devant l'Assemblée fédérale était consacré, comme son titre l'annonçait, à la Suisse et à son histoire récente.

D'entrée de jeu, le président de la Confédération s'est situé sur un plan éthique, en évoquant des accusations qui mettent en cause non seulement le comportement de l'industrie et de la banque, mais les fondements moraux et éthiques de l'Etat. Pour Arnold Koller, le retour sur le passé s'impose non pas à cause des pressions extérieures, mais bien plutôt par devoir envers soi-même. Les historiens sont donc invités, non à instruire un procès, mais à mener une investigation sérieuse qui doit permettre au peuple, au gouvernement et au Parlement d'apprécier globalement l'attitude adoptée par la Suisse avant, pendant et après la Seconde Guerre mondiale. Après tant de mois où la presse et les médias se sont érigés en procureurs, en général mal informés ou mal disposés, à quelques notables exceptions près comme la *Neue Zürcher Zeitung*, la commission Bergier doit pouvoir enfin travailler dans la confiance et la lucidité.

## Une rhétorique patriotique

Pour une grande partie de l'opinion publique nationale et internationale, les Suisses, depuis 1945, n'ont rien voulu savoir de leur passé. Une telle affirmation est évidemment erronée, puisque durant un demi-siècle les autorités n'ont cessé d'évoquer les leçons du conflit mondial. Mais quelles leçons?

En 1945, l'argumentation est toute entière dominée par la rhétorique patriotique: la défense nationale spirituelle, Dieu, le Réduit et l'Union de tous ont épargné à la Confédération les horreurs de la guerre et de l'occupation. Pas à pas, l'essentiel de cette mémoire officielle sera défendu par la suite moyennant des corrections de trajectoire significatives. Il suffit de rappeler ici le *Rapport Ludwig*, qui ne dissimule pas la dureté de fond de la politique menée envers les réfugiés, mais n'insiste guère sur les refoulements à la frontière. Dans les années

60, le *Rapport Bonjour* sur la politique de neutralité s'en prend même de façon exagérée à certains boucs émissaires – tel Pilet-Golaz –, dénonce le traitement des réfugiés, mais n'évoque pas le blanchiment de l'or des nazis par exemple. Depuis une quinzaine d'années de nombreux travaux, menés en général dans les universités, annoncent les «découvertes» récentes. Mais faute de moyens pour les éditer, d'après de notables pour les patronner, ils sont restés peu connus du public et du monde politique.

## Le Sonderfall helvétique

Grâce à l'opération «Diamant», la génération de la «mob» a pu commémorer en 1989 le cinquantenaire de la mobilisation générale. L'anniversaire passa mal dans un pays qui n'avait pas connu directement le conflit et se transforma en un acte de décès public du patriotisme du temps de guerre. En outre, à partir des années 80, en Suisse comme ailleurs, la mémoire juive, presque absente au sortir de la guerre, commence à occuper la place centrale qui est la sienne aujourd'hui dans l'interprétation du III<sup>e</sup> Reich et du conflit mondial.

En 1995, le discours de Kaspar Villiger, les excuses officielles pour l'imposition du «J» dans les passeports des juifs du Reich, la réhabilitation morale, puis juridique, de ceux qui ont fait passer leur conscience avant l'obéissance aux ordres, constituent une étape importante qui prélude à la crise de 1996.

L'allocation d'Arnold Koller s'inscrit donc dans un continu, dont les historiens de la Commission Bergier devront tenir compte, car il ne suffit pas d'ouvrir les dossiers d'archives, même les plus confidentiels, pour comprendre ce qui s'est passé. Mais cette allocution fait-elle réellement place nette? Rien n'est moins sûr. Certes, le président de la Confédération se dit prêt à tout entendre et à ne pas se contenter de la raison d'Etat pour justifier des comportements, des politiques ou des actes individuels et collectifs moralement répréhensibles. Mais si l'on prend la peine de mettre côte-à-côte le discours prononcé par Edouard von Steiger, lors de la cérémonie qui, le 19 août 1945, marqua la fin officielle du service actif, et celui de son col-

# mémoire en vue de l'avenir

lègue le 5 mars 1997, tous deux titulaires d'ailleurs du même Département de justice et police, on mesure les permanences fondamentales de la culture politique suisse, au premier rang desquelles la certitude d'être plus que les autres un cas particulier. Les hommes de 1945 pouvaient encore considérer que la neutralité avait sauvé le pays et que notre mission humanitaire répondait de notre solidarité, après tant de preuves de notre abstention et de notre repliement sur soi. Mais la solidarité, celle qui en 1940 nous manquait pour oser croire à la victoire britannique, la solidarité démocratique qui nous a manqué comme les Américains n'ont cessé de nous le reprocher, est absente aujourd'hui encore de la leçon d'histoire du président de la Confédération. Il n'y a pas de neutralité morale.

Certes, les Etats-Unis et l'Union soviétique étaient en 1945 de très puissants vainqueurs. Et le petit pays n'a d'autre moyen pour lutter contre le droit du plus fort que son attachement à l'Etat de droit et aux quelques règles juridiques existant entre les Etats. Le chemin était étroit, à la fin des hostilités, qui devait permettre à la Suisse de retrouver sa place parmi les nations, après avoir trop longtemps cru à la victoire allemande. Mais il n'excluait pas que l'on fasse preuve de compréhension humaine. L'intérêt même le commandait.

## Devoir de mémoire et avenir

En faisant leur travail correctement, les historiens de la Commission Berger ne pourront éluder les problèmes politiques et idéologiques. Ils remettront en question la chronologie des événements – la guerre commence bien avant 1939 – et ils replaceront le patriotisme du temps de guerre dans sa longue durée, qui s'installe bien avant l'avènement du III<sup>e</sup> Reich. Il est certes indispensable que les victimes retrouvent, autant que faire se peut, les biens dont elles ont été spoliées. Mais la chaîne des responsabilités est sans fin

### NOTE DE LECTURE

## Un étrange ambassadeur

**L'**HISTOIRE COURT VITE... Pris dans la tempête déclenchée par l'or nazi, les Suisses ont oublié un épisode de la guerre de Bosnie rappelé par Yves Laplace dans un petit ouvrage polémique. En avril 95, deux Suisses, Simon Gerber et Maria Wernle-Matic, membre de l'association «Pont culturel Suisse-Sarajevo», sont enlevés par les miliciens serbes dans un blindé de la Forpronu arrêté à un barrage. Ils rentreront un mois plus tard. Vladimir Dimitrijevic, le fondateur des éditions L'Age d'Homme, tenta de s'entremettre pour obtenir leur libération. De sa part, ce fut aussi une tentative d'obtenir une reconnaissance tacite de la *Republika srpska* de Radovan Karadzic.

Comme chacun le sait dans le petit monde intellectuel romand, Dimitrijevic prit fait et cause pour sa patrie d'origine au point de défendre de manière aveugle les actions et exactions des Serbes de Bosnie. Un écrivain, Etienne Barillier, quitta avec fracas L'Age d'Homme. D'autres auteurs publièrent un communiqué pour manifester leur volonté de continuer à publier leurs ouvrages dans la même maison, malgré leurs divergences avec leur éditeur. Dans ce pamphlet qui fit l'objet d'une première publication en mai 96 dans la revue *Le messager européen*, Laplace stigmatise cette attitude et s'en prend aux 31 signataires de l'appel.

et la quête aveugle de la justice conduit à coup sûr au triomphe du droit du plus fort. Le devoir de mémoire n'a pas de sens s'il ne débouche pas sur l'avenir.

L'enquête historique conduira à coup sûr à une remise en question profonde de notre culture politique, notamment du consensus social et politique, héritage essentiel de la guerre, et du patriotisme imposés par la grande peur des bien-pensants. C'est cela, autant qu'un légitime souci de justice envers les spoliés, qui donne aux événements de ces derniers mois leur signification essentielle et qui les met en phase avec les deux anniversaires, eux aussi historiques et prospectifs, qui nous attendent en 1998. jcf

Deux ans plus tard, l'affaire n'intéresse plus guère en elle-même. Mais dans ces temps de flottement de l'identité helvète, elle est sans doute assez révélatrice. Dimitrijevic est un de ces immigrants qui ont fait et qui font la Suisse. Nous partageons avec la France et les Etats-Unis cette capacité de permettre aux gens venus d'ailleurs de s'exprimer et de donner le meilleur d'eux-mêmes, comme en témoigne la longue liste des entrepreneurs et des scientifiques qui ont percé dans notre pays. Mais Français et Américains ont rendu cet apport visible et en ont fait un des fondements de leur nation, à travers «l'universalité» dont se réclament nos voisins et de la référence constante à l'origine immigrante chez les Américains.

Chez nous, l'apport étranger reste dans le non-dit, le demi-caché. Une des valeurs helvétiques réside sans doute dans cette possibilité pour un étranger de devenir tout à fait suisse et de rester tout à fait de chez lui, avec le risque de comportements dédoublés comme chez l'éditeur de L'Age d'homme. Les errances intellectuelles de Dimitrijevic sont sans doute un des prix à payer pour maintenir cette capacité d'accueil en creux, cette possibilité pour l'étranger de s'intégrer en restant lui-même. jg

Yves Laplace, *L'Age d'homme en Bosnie*, Editions d'en bas, Lausanne

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Claude Pahud (cp), Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

François Brutsch (fb)

Jean-Claude Favez (jcf)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Le Débat: Jean-Claude Métraux

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Claude Pahud,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,  
Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Etudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

# De l'interprète au créateur d'appartenances

Par Jean-Claude Métraux, pédopsychiatre, président de l'association Appartenances de Lausanne

Fondée à Lausanne en 1993, l'association Appartenances a créé différents espaces qui viennent en aide aux immigrés: Centre Femmes, Prévention et promotion de la santé, Polivreglotte, Centre de consultation, Interprètes/médiateurs culturels, Espace Hommes. Jean-Claude Métraux décrit le rôle central qu'Appartenances réserve aux interprètes.

L'ESPACE CENTRE DE CONSULTATION est réservé aux adultes et enfants dont la quête d'appartenances est pour l'heure restée infructueuse, chez qui le déracinement, les pertes et les traumatismes ont engendré des souffrances multiformes et envahissantes: dépression languissante d'un travailleur immigré kossovare qu'un accident de travail, bénin d'apparence, a cloué au sol; cris, fuite et désertion scolaire d'une petite fille bosniaque que l'irruption imprévue dans la classe d'un officier de police venu enseigner aux élèves la traversée des passages cloutés a ramenée au temps si proche des uniformes tachés de sang; échec scolaire d'un enfant turc assis entre deux chaises culturelles si éloignées l'une de l'autre; idées suicidaires d'une femme kurde aveugle contrainte de rentrer dans un pays qui, quelques années plus tôt, avait signifié pour elle prison, torture et blessures; famille mongole parcourant le globe depuis une décennie sans jamais trouver de terre d'asile et dont l'errance avait usé l'espoir; réfugié politique colombien incapable de retrouver le sens de ses engagements passés; jeune mère de Srebrenica cloîtrée, suite aux disparitions de son père et de son mari, dans une apathie que les cris et la faim d'un fils de trois mois ne parvenaient pas à distraire: elle devrait bientôt faire face au «retour», retour sans retour, dans une terre sans terre, dans une vie sans vie.

Une équipe thérapeutique pluridisciplinaire - psychologues, médecins, logopédistes - offre une aide psychothérapeutique à ces enfants, adolescents et adultes pour qui les approches préventive et sociale se révèlent insuffisantes. Nous sommes sollicités soit par la personne elle-même, soit par son entourage, soit beaucoup plus souvent par les professionnels d'autres institutions ayant déjà épuisé leurs propres ressources.

Nous voulons offrir à l'autre la possibilité de s'exprimer dans sa propre langue et rompre l'habituelle opposition hiérarchique entre soignants et soignés par la constante recherche d'appartenances communes brisent le cercle vicieux de l'exclusion.

## L'entre-deux du langage

Une fois érigé en principe le recours à des personnes maîtrisant langue du pays d'origine et langue du pays d'accueil, les interprètes deviennent chevilles ouvrières de toute communication transculturelle. Un temps fut nécessaire pour que leur place, centrale au sein de l'association, se transforme en espace propre, pour que cet «entre-deux» devienne lieu en soi. Il fallut d'abord que thérapeutes et interprètes conçoivent cet entrelacs d'appartenances culturelles comme appartenances singulières. Appartenance à l'entre-deux du langage, à l'espace intermédiaire où se chevauchent chefferie des soignants et clans des soignés, où s'entrecroisent les codes et les normes de deux cultures, de deux sociétés, de deux histoires, de deux géographies.

## A califourchon

Ce pas décisif n'allait pas de soi: preuves en sont les usuels détroits où systématiquement s'enlise la réflexion des centres, pourtant souvent d'avant-garde, qui d'Hanovre à Bruxelles, de Strasbourg à Utrecht, se sont penchés sur la question. La place des médiateurs culturels y est toujours pensée de l'extérieur, d'en haut, par les professionnels occidentaux qui utilisent les services des interprètes. A rebours du bon sens, ceux-ci doivent s'accommoder à la demeure que les maîtres leur ont concoctée. Fléau d'une balance où, malgré les efforts entrepris pour équilibrer les plateaux, le

pois de l'un, toujours le même, continue de peser davantage que l'autre. A Appartenances, les interprètes/médiateurs culturels, assis à califourchon entre deux leviers d'altitude dissemblable, ont eu mal au dos. Pour soulager leur douleur, ils ont créé un espace propre, dont ils sont artisans des limites, et une parole propre. La densité de cet espace est considérable: vingt interprètes - de langue turque, arabe, kurde, portugais, albanais, serbo-croate, pachtoune, farsi, somali, vietnamien, etc... - y vivent en permanence, une cinquantaine d'autres les y rejoignent par intermittence.

## Le passeur des souffrances

Mais il nous est vite apparu qu'une formation leur était nécessaire. Le premier cycle a commencé l'automne passé et comporte volets clinique et pratique. Mais surtout nous axons les cours sur l'expérience de vie des participants. Afin que celle-ci ne vienne contaminer le travail d'interprétation et de construction d'appartenances communes. En effet, comment ne pas comprendre que les propres expériences de deuil et de guerre du traducteur bosniaque rendent difficile son rôle lorsque le patient, le parent de l'élève ou l'«assisté» raconte les injustices, les pertes, les destructions, les souffrances de sa famille? Alors, me dira-t-on, pourquoi ne pas engager des interprètes professionnels diplômés dans une école de niveau universitaire? Simplement parce que notre pratique a montré que ces derniers avaient par trop tendance à devenir l'allié exclusif du thérapeute, de l'enseignant ou de l'assistant social, enlisant ainsi encore davantage les victimes d'injustice dans les marécages de l'exclusion. Au contraire, plus la similarité est grande entre le vécu de l'interprète et celui du «client», mieux s'affirmeront les appartenances communes, gage de la possibilité de redonner un sens à une vie brisée, à une communauté déchirée. ■

## Fabrique de DP

DOMAINE PUBLIC se met au vert printanier. Bonnes Pâques.

Le prochain DP paraîtra le 10 avril.

# «Réhabilitons l'Etat»

*Le 20 avril auront lieu les élections générales à Neuchâtel. Le parti socialiste présente trois candidats pour le Conseil d'Etat, espérant ainsi faire basculer la majorité, tant au législatif qu'à l'exécutif. Jean-Pierre Ghelfi, économiste et syndicaliste est le troisième de cordée. Propos recueillis par gs.*

## Trois candidats, pourquoi?

Si on était parti dans une campagne électorale avec trois radico-libéraux, deux socialistes et un représentant de petits partis, cette élection aurait été fermée et nous paraissait peu à même de refléter les signes de la population pour le changement. Et ceci d'autant plus dans un contexte général qui privilégie néolibéralisme, privatisation sauvage et affaiblissement de l'Etat

## Vous n'étiez pas tous d'accord à l'intérieur du PSN?

Non, en effet, ça n'a pas été une décision facile à prendre. Il y a 8 ans, on avait déjà obtenu une majorité au Conseil d'Etat, avec l'élection de Michel von Wyss, mais la droite restait majoritaire au Grand Conseil. Reconnaissions que ça n'a pas été une expérience tout à fait satisfaisante, la majorité de droite du Grand Conseil freinant les décisions. Elle a souvent renvoyé les décisions du gouvernement en commission, ce qui n'est pas dans nos habitudes.

## Alors pourquoi retenter l'expérience?

Maintenant, les choses sont un peu différentes. Ceux qui, dans le parti, étaient contre transposaient les résultats de 88 dans la situation actuelle et jugeaient donc inutile de réitérer l'expérience. Mais assurer les conditions de l'ouverture d'un véritable débat politique a été déterminant dans le choix du parti. A Neuchâtel, contrairement à d'autres cantons, on ne peut ni changer de candidat, ni en rajouter entre les deux tours. Cette contrainte a motivé le parti socialiste à proposer directement un troisième candidat, pour montrer d'une part qu'on souhaite un changement et d'autre part qu'on pose les conditions de sa réalisation. Mais si, au soir du premier tour, nous sommes loin de la majorité au Grand Conseil, alors je renoncerais à partir pour le deuxième tour.

## Au fond vos espérances sont plutôt modestes?

Ce qu'on veut, c'est montrer à la population qu'on peut imaginer une majorité de gauche au Grand Conseil et au gouvernement. Pour que cette am-

bition, cette espérance soit crédible, on place trois candidats socialistes dans la course. Voilà pour le contexte.

## Pour qui est hors des frontières neuchâteloises, il apparaît que dans le canton de Neuchâtel les rapports de force sont peu polarisés, vous semblez préférer le consensus à la confrontation.

Oui, pour plusieurs raisons. D'abord on est un petit canton mais qui, depuis 20 ans, subit durement la crise. A l'exception d'une accalmie dans les années 86-90, Neuchâtel reste un canton naufragé depuis les restructurations dans l'horlogerie. On estime avoir perdu 15 000 emplois, ces dernières années, ce qui est considérable. Alors les partis pensent plus à l'intérêt de la population qu'à leur intérêt propre. En particulier sur des enjeux, tels la promotion économique... parce qu'il n'y pas d'alternatives. Amener des entreprises chez nous, dans nos montagnes, est un véritable défi. Mais cela n'empêche pas la confrontation.

## Y a-t-il des objectifs politiques, que vous voulez privilégier?

Personnellement, je me considère comme un troisième de cordée. Je suis complémentaire, du milieu syndicaliste, en marge de l'appareil du parti. Les conflits avec les partis libéral et radical durant ces dernières années se sont cristallisés autour du rôle de l'Etat. Les partis bourgeois veulent le réduire à sa portion congrue, même si celui-ci joue un rôle essentiel dans la promotion économique.

## Vous iriez alors dans le sens d'un renforcement de l'Etat. Création d'un capital-risque destiné au lancement de nouvelles entreprises, ou contribution de l'Etat aux entreprises en difficulté?

Non, nous avons vu ce que donnaient les nationalisations. Mais que l'Etat soit disposé à aider les entreprises à démarrer, ou que, dans le cadre de la promotion économique, on étende le capital-risque, oui.

## Y a-t-il dans le canton de Neuchâtel des processus d'assainissement de l'Etat?

Non, ça fait 20 ans qu'on réduit les

dépenses et qu'on diminue au maximum les frais dus aux charges salariales: on engage très peu, le salaire dans la fonction publique est de 20 à 30% plus bas que dans des cantons tels Genève ou Vaud. On est donc déjà très modeste.

Par conséquent des programmes comme Orchidée n'ont pas vu le jour chez nous. Réduire linéairement dans chaque service serait tout simplement impossible parce que nous sommes déjà extrêmement restreints. Malgré cela, l'image de l'Etat se dégrade; il y a tout un travail à faire, c'est en tout cas mon objectif prioritaire, pour montrer à la population l'importance d'un Etat, non pas tutélaire, mais élément principal de la cohésion sociale.

## Réhabilitation signifie-t-il modernisation des structures?

Je crois que la longue crise que nous traversons nous a constamment obligés à rationaliser au maximum notre service public. A titre d'exemple, la croissance de l'Université a été de 1% durant ces dix dernières années. La question de faire mieux avec des moyens si modestes se pose tous les jours, quasi naturellement, même si tout n'est pas parfait.

## La répartition géographique des forces politiques reste-t-elle toujours aussi marquée dans le canton?

Oui, c'est une vieille histoire. Le Haut vote à gauche, le Bas à droite. Il y a, dans ce canton, une perception physique, géographique des couleurs politiques.

## Mais les villes votent à gauche?

Tout à fait. Depuis les élections communales de l'année passée, pour la première fois dans l'histoire du canton, les trois villes sont à majorité de gauche. Avant, le Locle et la Chaux-de-Fonds était traditionnellement de gauche et Neuchâtel de droite. C'est aussi un des facteurs qui nous a poussés à nous présenter à trois pour tenter de conquérir une majorité au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.

On ne pouvait aller à ces élections sans montrer à la population qu'on avait perçu sa volonté de changement politique. ■

# La trinité et l'irrépressible désir d'éternité

*Nouvel effet du clonage: Dolly semble avoir suscité l'apparition de nouvelles hybridations: le philosophe de science-fiction et le théologien détective. Ainsi, dans un récent numéro de la Baslerzeitung daté du 12 mars 1997, Norbert Bolz imagine une nouvelle division du travail et Detlef Linke résout l'énigme de l'Immaculée Conception.*

**L**A BREBIS DOLLY a ravivé les vieilles craintes face à l'homme, ce demiurge capable de déterminer le futur de sa propre espèce par des manipulations techniques. Et des voix s'élèvent pour que soit resserré le filet législatif censé empêcher une telle dérive.

Le philosophe Norbert Bolz regrette ce réflexe de défense qui nous prive d'une réflexion sur les possibilités offertes par la science. L'homme n'a-t-il pas toujours rêvé d'éternité? Voyez par exemple ces individus qui se font congeler à leur mort dans l'espoir que les moyens de l'éternelle jeunesse seront un jour découverts. Voyez encore ces pères si fiers de retrouver leur double dans leur progéniture. Plutôt que de s'effrayer des développements monstrueux ou absurdes du clonage et des manipulations génétiques, Bolz souligne l'intérêt de pouvoir contrer les hasards malheureux de l'existence: n'y a-t-il pas là extension de la souveraineté de l'homme sur la nature?

## Trinité éclairée

Pour Detlef Linke, neurologue et éthicien, le clonage est à l'origine de la culture occidentale. En effet, si l'on se réfère à la tradition chrétienne, le Christ, né d'une vierge, n'a pu logiquement recevoir son héritage génétique que du Père. D'ailleurs le dogme de la Trinité n'affirme-t-il pas une seule identité en trois personnes? Aujourd'hui le dogme est sécularisé et démocratisé par la technique.

Cette libération de l'homme rompant les chaînes de son évolution naturelle ouvre des perspectives sidérales. La fonction biologique de reproduction devenue inutile, la différenciation entre les sexes perdrait son sens, et la division du travail pourrait être remodelée. Chacun pourrait envoyer l'un de ses doubles au travail, charger l'autre des tâches domestiques, alors que l'original se réserverait les occupations nobles. Où l'on voit que le progrès technique n'évacue pas la question du pouvoir et de la domination...

Le philosophe ne cache pourtant pas les difficultés que recèle la multiplication des semblables. Si l'identité personnelle ne réside plus dans un corps reproductible à volonté, elle est à

chercher dans un parcours personnel, un cheminement à travers les événements qui seuls désormais façonnent l'être humain. «L'optimisation du corps conduit à une différenciation exclusivement spirituelle». Reste à savoir si l'humanité est capable de ce saut qualitatif et si, dans un monde aux ressources limitées, le combat de chacun contre son autre ne remplacerait pas les antagonismes sociaux d'aujourd'hui. jd

## En coulisses

**L**A MIGROS N'A pas l'habitude de perdre ses cadres supérieurs sans l'avoir souhaité. Qu'on en juge par la surprise glacée manifestée tout récemment à l'annonce du départ de Marco Solari, ancien M. 700<sup>e</sup> devenu membre de la direction générale du géant orange il y a moins de cinq ans. Refusant soudain tout contact avec la presse, M. Solari ne s'est pas expliqué sur les raisons qui l'ont conduit à accepter l'appel de M. Ringier.

**K**ATHRYN BIBERSTEIN, DIRECTRICE du département juridique chez Ares-Serono, en a eu froid dans le dos: la firme dont elle défend les droits et intérêts a failli être virtuellement dépossédée de son nom et rachetée pour zéro franc. Par une firme américaine, spécialisée dans l'utilisation réservée sur Internet des noms de sociétés ou de personnalités; sa filiale suisse a déjà obtenu, à toutes fins de revente (ou de chantage?) utiles, l'exclusivité de près de 300 noms, du Montreux-Palace à M. Hingis.

**A** PROPOS D'INTERNET et de femmes, les Allemandes ont désormais, à l'instar des Américaines, divers serveurs à elles destinés. Tel par exemple «Planet Allegra» ou, proche d'une autre revue féministe, nettement plus engagée, «Blau». Malgré leur rareté, ces serveurs ne rencontrent pas encore le succès escompté auprès des femmes-cibles, peu branchées. Aptitude technique ou de résistance culturelle?